

Conseil Municipal du Jeudi 25 Aout 2022– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LAUNAY Jean-Paul	TRESPAILLE Denise
BOST Marie-Ange	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	
BOURCET Sandrine	FONTAINE Nathalie		
BOURELLY Morgane	GOYON Marie- Angélique	PARET Karine	
CAMILLERI Jean Luc	LANDRIX Jérémy		

Excusés : **PELLETIER** Bruno donne pouvoir à **COLLARD** Sophie
MOUROUX Nicolas donne pouvoir à **LANDRIX** Jérémy

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie-Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022 :

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 30 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Décision modificative n° 1

Monsieur le maire explique qu'il convient de modifier certaines imputations prévues au budget primitif 2022.

Il convient donc d'ajuster certains comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix pour décide d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2022					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	LIBELLES	MONTANT	Comptes	LIBELLES	MONTANT
		€			
2031	Frais d'études 120 - Salle polyvalente	Op - 140 000,00 €			
2313	Construction en cours 120 - Salle polyvalente	Op + 140 000,00 €			
TOTAL		€	TOTAL		

Objet : Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de communes de la Veyle pour l'évaluation du transfert pour la modification des documents d'urbanisme communaux en 2020 et 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes de la Veyle du 23 mai 2022,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 23 mai 2022 a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre de la modification des documents d'urbanisme communaux en 2020 et 2021,
Considérant que le rapport est annexé à la présente délibération ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rapport de la CLECT en date du 23 mai 2022 tel que présenté en annexe,
Il autorise le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Membres de la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, le conseil municipal a élu une commission d'appel d'offres par délibération en date du 25 juin 2020.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal ;
Considérant que suite à la démission de deux conseillers, un titulaire et un suppléant, il convient de les remplacer
Le conseil municipal, définit, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour, la commission d'appel d'offres comme suit :

Président	Jean-Luc CAMILLERI, Maire
Titulaires :	Dominique MOREL Agapito FERNANDEZ Karine PARET
Suppléants	Jérémy LANDRIX Nicolas MOUROUX Denise TRESPAILLE

Mr le Maire donne l'information au conseil municipal de la réception de l'arrêté préfectoral du 09 aout 2022 portant prolongation de l'autorisation environnementale relative au projet d'aménagement de la zone d'activité champ du chêne sur les communes de Saint Jean sur Veyle, Saint Cyr sur Menthon et Bâgé Dommartin

Commissions communales

- Commission évènementielle (Karine PARET) : réunion le 29 aout
- Commission Jeunesse (Karine PARET) : réunion pré rentrée le 1^{er} septembre
- Commission communication (Marie Angélique GOYON) : réunion le 07 septembre
- Commission Vie Locale (Marie Angélique GOYON) :

- Locations diverses : une gratuité une fois par an est accordée aux conseillers municipaux. Un forfait de 10 € sera demandé pour le transport des tables et chaises.
- Mise à disposition des bords du Menthon : forfait de 20 € pour les habitants et entreprises de Saint Cyr sur Menthon
- City stade : 3 bancs seront installés
- CCAS (Marie Angélique GOYON) : il organise un « P'tea-café » le 1^{er} octobre à 10 h 30 à la salle annexe (ex salle paroissiale) ouvert à tous.
- Commission voirie (Dominique MOREL) : en attente des devis pour les illuminations et les travaux du Clos Chaponnière
- Commission bâtiments (Agapito FERNANDEZ) : travaux au groupe scolaire en cours (pare soleil, adoucisseur...)

Questions diverses

Julien VIGOUREUX a demandé son détachement à compter du 1^{er} septembre pour une durée d'un an.

Jean Luc AULEN le remplacera en tant que référent ambroisie.

Morgane BOURELLY signale que les arrêts de bus sont sales et en mauvais état. Il sera demandé aux agents de les nettoyer avant la rentrée.

Damien FONTAINE, ferronnier d'art, organise des portes ouvertes le 11 septembre.

Mr le maire invite les conseillers municipaux à se rendre plus disponibles pour les commémorations diverses.

L'inauguration de la salle de repos au groupe scolaire aura lieu le 24 septembre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire



Le maire,



